

Vol pour vol...

Une dépêche des journaux, en provenance d'Ottawa, nous faisait savoir le 9 mai dernier que le gouvernement fédéral avait versé aux provinces, au cours de la dernière année fiscale, plus de \$23 millions de dollars pour l'assurance-chômage.

Et la dépêche précisait que seule la province de Québec, ayant refusé de souscrire à ces accords, n'avait pas participé à ce fonds. Pas un seul sou de ces vingt-trois millions n'est entré dans notre province.

Une telle dépêche, dans sa concision même, nous force à réfléchir, à nous poser quelques questions.

Premièrement: d'où venait cet argent? Des impôts. Nous, comme contribuables, en avons payé une part importante, parce que nous sommes une province importante. Et nous ne bénéficieront d'aucune réduction d'impôt, parce que M. Duplessis a refusé l'assurance-chômage.

Deuxièmement: nos chômeurs sont-ils moins nombreux ou moins miséreux que ceux des autres provinces? Pas du tout. Nous avons plus que notre quote-part de chômeurs et ce qu'ils reçoivent de l'assurance-chômage n'est pas supérieur à ce que les chômeurs reçoivent dans les autres provinces.

Troisièmement: l'autonomie était-elle menacée? Il serait difficile de le croire étant donné que la Province participe déjà à l'assurance-chômage.

Que conclure, si ce n'est que M. Duplessis se fiche des chômeurs? Il est difficile aussi de ne pas se rappeler les grandes dénonciations du premier ministre contre les gouvernements fédéraux (rouges ou bleus) qui nous "volent" nos impôts. Est-il plus légitime de voler aux chômeurs des sommes qui pourraient leur revenir en assistance?

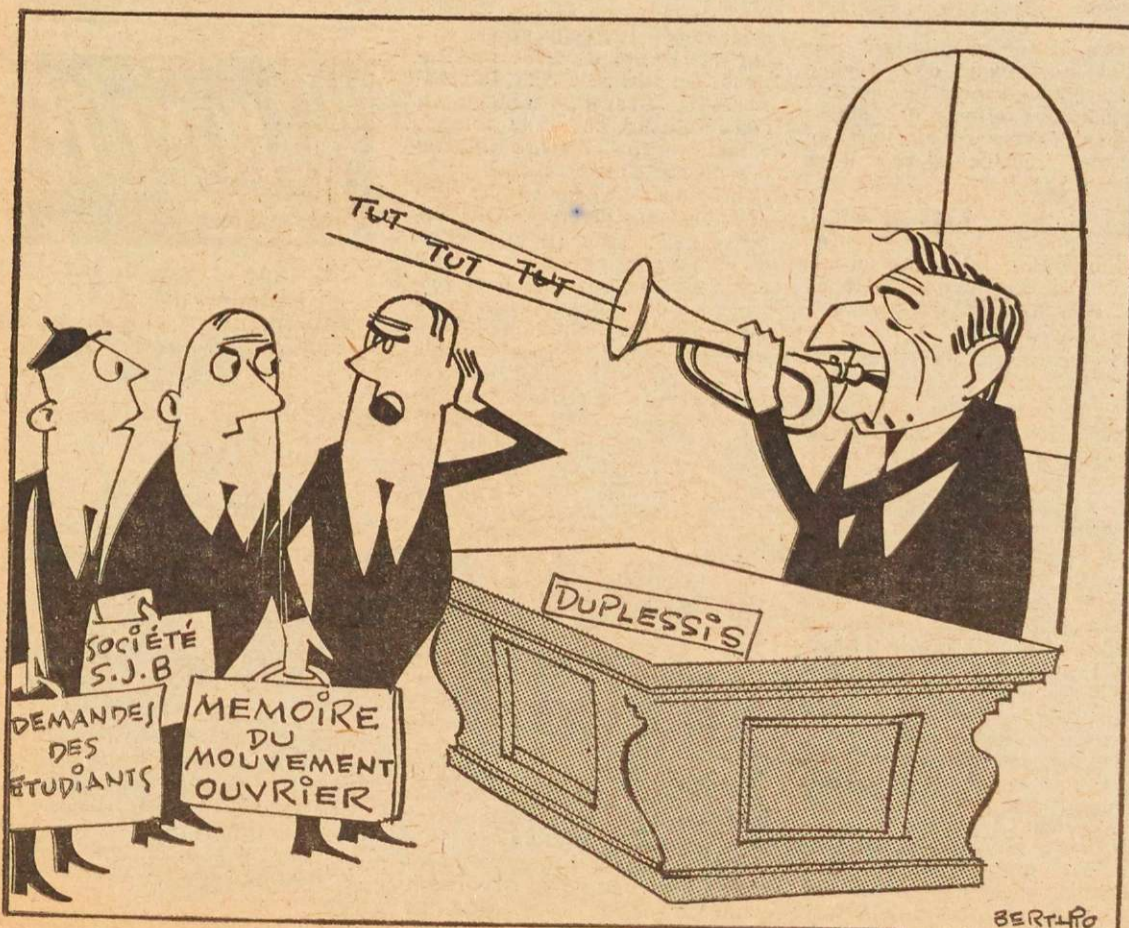
La seule différence, c'est que le fédéral vole le gouvernement de la province tandis que le gouvernement provincial vol directement des citoyens dans l'épreuve.

Gérard PELLETIER.

C'est sérieux, une décision exécutoire!

L'hon. juge W. F. Spence de la Cour suprême (Cour supérieure) de l'Ontario, a renvoyé la requête de l'International Nickel de casser une sentence arbitrale sur un grief. Il s'agit en effet, de la deuxième fois au cours des récentes années que cette compagnie essaie de faire casser une sentence arbitrale par les tribunaux. Il convient de re-

marquer que la requête de la compagnie fut renvoyée les deux fois. En vertu de la convention collective entre la Compagnie et l'Union internationale des travailleurs des mines, des moulins et des fonderies, local 637 à Port Colborne, Ont., une sentence arbitrale sur un grief est exécutoire, liant les deux parties.



Au lieu de nous casser les oreilles avec nos droits, il pourrait commencer par les connaître...



Vol. XXXV — No 12

Ottawa, 12 juin 1959

AU CONGRES DES SERVICES

On demande une enquête et l'assurance-santé

"De nos jours, seuls ceux qui sont riches et ceux qui sont pauvres peuvent obtenir les soins nécessaires, quand ils sont malades, tandis qu'en milieu populaires, pour se faire soigner, il faut se faire passer pour indigent, ou bien s'endetter.

"Le système actuel, dit-il, fait l'affaire du gouvernement de la province de Québec parce que c'est un système qui favorise le patronage et qui met en vedette la générosité du gouvernement envers les religieuses, envers les pauvres, envers les vieillards. Le jour où cela deviendra statutaire et

contributoire, il sera plus difficile de se vanter, de bénir des hôpitaux, en remettant des chèques. Et les religieuses n'auront plus à se traîner dans les couloirs du Parlement pour quémander des octrois et laisser à la porte du ministre ou du député, leur indépendance et leur autonomie."

Ces quelques lignes sont extraites du rapport présenté par M. Jacques Archambault, conseiller technique, au Congrès de la Fédération des Services de la C.T.C.C., tenu à Rivière-du-Loup en fin de semaine dernière.

Une résolution

Ce rapport, qui concluait à la nécessité d'une enquête approfondie sur tout notre système hospitalier et sur l'application du plan d'assurance-santé nationale dans la province de Québec, a été entièrement endossé par les 83 délégués au congrès.

Non seulement la Fédération admet ces deux conclusions mais elle en fait des objectifs d'action pour l'année qui vient. Il s'agit d'alerter la population par tous les moyens: publicité, journaux, radio et télévision.

"Le gouvernement, a dit M. Archambault, ne cédera que sous la pression de l'opinion publique. Il faut donc atteindre cette opinion publique et renseigner les gens.

La confessionnalité

Au sujet de la confessionnalité, le congrès a décidé de ne pas prendre attitude sur la question de savoir si

la C.T.C.C. doit rayer de son nom officiel l'adjectif "catholique". Il s'agit là, de l'avis du congrès, d'une question qui relève de la centrale et sur laquelle on saura mieux se prononcer au congrès annuel du mouvement.

Parmi les objectifs principaux à réaliser immédiatement, M. Archambault a suggéré la semaine de travail de 44 heures dans tous les hôpitaux, une hausse de salaire de façon à combler les différentiels entre les divers hôpitaux, un fonds de pension négocié collectivement et la diminution progressive des différences de salaire selon les années de service.

DEUIL

Le "Travail" présente ses condoléances à la famille et aux amis de M. René Villemaire, trésorier du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, décédé mardi dernier à Montréal.

Le confrère Villemaire avait été frappé vendredi dernier par une thrombose qui l'a laissé inconscient jusqu'à sa mort. Que tous les syndiqués aient, dans leurs prières, une pensée pour lui.

Un Suédois sur cinq est syndiqué

(par RAYMOND FUSILLIER)

En Suède, pays souvent cité comme une terre d'expérience en matière sociale, le mouvement syndical a connu un fort développement tout en conservant son unité. La Confédération Générale des syndicats ou Landsorganisation (L.O.) compte 1,395,500 adhérents.⁽¹⁾

A la différence de la situation, par exemple, de l'Union des manoeuvres au sein de la Confédération danoise des syndicats, aucune des 44 Unions ne dispose, à elle seule, en Suède, d'une influence prépondérante. La plus importante, la Fédération des ouvriers du métal, groupe 260,000 ouvriers; la Fédération du bâtiment réunit 138,000 adhérents, celle du personnel municipal, 114,000, et l'Union des employés de commerce, 93,000.

La Confédération des syndicats réunissant environ 1,400,000 adhérents sur une population totale de 7,400,000 personnes, elle compte donc un Suédois sur cinq; à titre de comparaison, on peut rappeler qu'un Américain sur neuf environ est membre d'un syndicat aux Etats-Unis.

Cette importance numérique acquise par le mouvement syndical en Suède peut être expliquée par plusieurs raisons dont la plus évidente est son unité. Les deux organisations de travailleurs placées en dehors de la Confédération, ont des effectifs fort réduits. La seule importante, l'organisation centrale des employés ou TCO, compte 350,000 membres; l'Organisation centrale des ouvriers ou SAC, d'inspiration anarchiste, ne réunit pas plus de 20,000 adhérents.

D'un autre côté, l'influence communiste au sein de la Confédération n'a jamais été forte. Ce n'est que de 1943 à 1949, que la direction des syndicats eut à soutenir une lutte dans plusieurs Fédérations, surtout au sein de la Fédération du métal, pour éviter que sa direction ne passe aux mains des éléments communistes. Le recul de ces derniers s'est depuis manifesté tant sur le plan politique que sur le plan syndical. Ils n'ont jamais par la suite dominé plus de 90 sections syndicales sur les 9,000 sections que comptent les Unions affiliées à la Confédération, et ceci sans obtenir une influence quelconque dans les organismes centraux.

Les liens étroits qu'entretiennent les syndicats et le parti social-démocrate forment un autre élément d'explication et l'influence du mouvement syndical.

Les deux tiers des membres du parti social-démocrate suédois sont, en effet, collectivement affiliés par les syndicats. En dehors de ces rapports que l'on peut qualifier d'organiques, la Confédération entretient avec le parti social-démocrate des liens à la fois financiers (aide à l'occasion des élections; subventions directes ou indirectes à la presse) et des liens idéologiques. La position du mouvement ouvrier sur la question des pensions, un des problèmes politiques les plus importants de l'année 1958 et de cette année, a été ainsi établie de concert. L'oeuvre d'éducation ouvrière, particulièrement importante dans les pays du Nord de l'Europe, est menée en étroite liaison. Pour donner un exemple de l'influence politique et sociale de la Confédération des syndicats, il suffira de mentionner l'achat, par cette Confédération en 1956, de deux grands quotidiens libéraux, le Stockholms-Tidningen et l'Aftonbladet.

Le calme du marché du travail, dans un pays qui a été, au cours de la première décennie du siècle, le théâtre d'un des plus violents conflits ouvriers que l'Europe ait connus, doit être justement imputé à l'équilibre qui s'est réalisé entre les forces respectives de la Confédération des syndicats et de l'Union patronale. La majeure partie des problèmes que soulève le marché du travail sont tranchés, comme en 1938 par la convention de Saltsjübaden, par des accords directs entre ces deux organisations, avec un recours relativement réduit au Gouvernement—à direction sociale-démocrate depuis plus de 22 ans—et au législateur. C'est ainsi que le 4 mars dernier a été signé un accord central de salaires entre les deux Confédérations patronale et ouvrière après que l'on ait enregistré une augmentation des salaires des ouvriers de l'industrie de 6 p. 100 en 1957 et de 4.7 p. 100 en 1958. En avril 1959, le nombre des chômeurs, pour tout le pays, était inférieur à 50,000.

(La Vie Ouvrière, CBF, Montréal)

(1) 1,447,210 officiellement, mais le total des adhésions "doubles" (personnes appartenant à deux Unions syndicales à la fois) est de 52,275.

L'O.I.T. est quadragénaire

par GASTON TESSIER

président de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens

La collaboration des syndicats chrétiens avec cet organisme

Juin 1918: en exil, à Sainte-Adresse, près Le Havre, sur le territoire exigu où s'abritaient la souveraineté et les espoirs de leur Patrie, des syndicalistes chrétiens de Belgique tenaient un congrès auquel avaient été fraternellement conviés des camarades français. Ceux-ci proposèrent et firent adopter, par un vote unanime, le vœu "que le traité de paix, s'inspirant de plusieurs conventions internationales et spécialement des résultats obtenus par les conférences de Berne, renferme les clauses essentielles d'une législation protectrice du travail, ou en admette au moins le principe". Le Premier Congrès international des Syndicats chrétiens, à Paris, en mars 1919, adopta une résolution identique, dont le texte fut porté à M. Clemenceau, pour transmission à la Conférence de la Paix.

Un mouvement d'idées s'était développé dans ce sens, au cours de la première guerre mondiale, sous l'impulsion d'idéologies diverses mais, sur ce point, convergentes. Il correspondait à un courant historique marqué, à Paris, en 1900, par la naissance de l'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs; à Berne, en 1905 et 1906, par des conférences qui donnèrent lieu aux deux premières conventions de l'espèce.

En fait, la partie XIII du Traité de Versailles, ainsi que les parties correspondantes des autres traités signés à la même époque, instituèrent l'Organisation internationale du Travail. Ces textes, modifiés en 1922, 1945, 1946 et 1953, forment la Constitution dont un préambule affirme qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale; ensuite, constatation est faite:

"Qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger." D'où résulte: "qu'il est urgent d'améliorer ces conditions."

Le préambule note, ensuite:

"Que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays."

Une déclaration complémentaire, adoptée par la 26e session de la Conférence internationale du Travail, à Philadelphie, le 10 mai, 1944, a réitéré quelques données essentielles:

a) Le travail n'est pas une marchandise;

b) La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu;

c) La pauvreté, où elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous;

d) La lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation, et par un effort international continu et concerté, dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs coopèrent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.

Ensuite, il était de nouveau proclamé que: "Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance, ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité

économique et avec des chances égales".

La 1ère session de la Conférence internationale du Travail avait eu lieu, à Washington, en octobre et novembre 1919; la 43e va s'ouvrir, à Genève, le 3 juin 1959. L'O.I.T. compte, ainsi, parmi les plus anciennes des grandes institutions spécialisées, de caractère officiel, qui fonctionnent en liaison plus ou moins étroite avec l'ONU. Son originalité s'exprime par la composition tripartite des réunions délibérantes, de la base au sommet, depuis la Conférence annuelle, jusqu'au Conseil d'Administration du B.I.T.: elles comprennent, en effet, à côté de délégués des gouvernements, des représentants d'organisations tant d'employeurs que de salariés. Un autre aspect typique est dans la nature des textes réglementaires, conventions et recommandations, issus des débats de la Conférence, puis dans les mesures prises pour en susciter la ratification et en contrôler l'application. Une discipline unique en son genre, à la fois précise et souple, a pu, de la sorte, s'établir, à travers le monde, dans ce domaine capital des activités professionnelles et de leurs répercussions.

A l'heure actuelle, 80 Etats sont membres de l'O.I.T. Celle-ci a en dépôt 111 conventions, qui ont fait l'objet de 1,891 ratifications. Un véritable code international du Travail, contenu en deux volumes de grand format, a pu être ainsi élaboré au long des quarante-deux sessions de la Conférence. Il englobe des dispositions très diverses, dans l'unité du même souci de protection et de progrès qui est à la base de l'Organisation: emploi et chômage, durée du travail, repos hebdomadaire, limitation du travail de nuit, congés annuels payés, salaires, emploi des enfants et des adolescents, réglementation du travail féminin, hygiène industrielle, sécurité et bien-être, liberté syndicale et relations professionnelles, inspection du travail, conditions spéciales aux professions agricoles et maritimes, ainsi qu'aux territoires non métropolitains, migrations.

Sur un grand nombre de ces problèmes, les législations nationales ont été influencées, au-delà des débats intervenus au sein de la Conférence. Le B.I.T., en outre, est un merveilleux foyer, unique en son genre, d'enquêtes, de statistiques, de documentation et de publications portant sur tous les problèmes qui intéressent les éléments actifs de la population et, en particulier, les catégories diverses des salariés.

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens peut s'honorer d'avoir donné à l'O.I.T.,

depuis l'origine, une coopération fidèle, active et constructive. Elle l'a fait, en particulier, pour la sauvegarde de la liberté syndicale contre toute prétention au monopole, contre les abus tyranniques, à cet égard, des divers totalitarismes. Le premier directeur du B.I.T., Albert Thomas, le premier président du Conseil d'Administration, Arthur Fontaine, avaient tracé une voie sagement démocratique dont leurs successeurs ne se sont jamais départis, mais qui doit être fermement suivie nonobstant les adaptations nécessaires de temps et de lieux.

Le Bureau de la C.I.S.C. ayant tenu, à Genève, en février 1958, sa 118e session, M. David A. Morse, actuel directeur du B.I.T., s'est plu à réserver à ses membres un cordial et confiant accueil. Ainsi fut affirmée la pérennité d'une collaboration traditionnelle déjà inscrite, il est vrai, de façon durable, dans les aspects visibles de l'Organisation. Car, à l'intérieur du B.I.T., dans le hall d'entrée, l'escalier monumental porte, sur l'une de ses parois, la grande et belle peinture de Maurice Denis, "La Dignité du Travail" figurée par l'Atelier de Nazareth au crépuscule, don fait en 1931 par la C.I.S.C.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:

GERARD PELLETIER

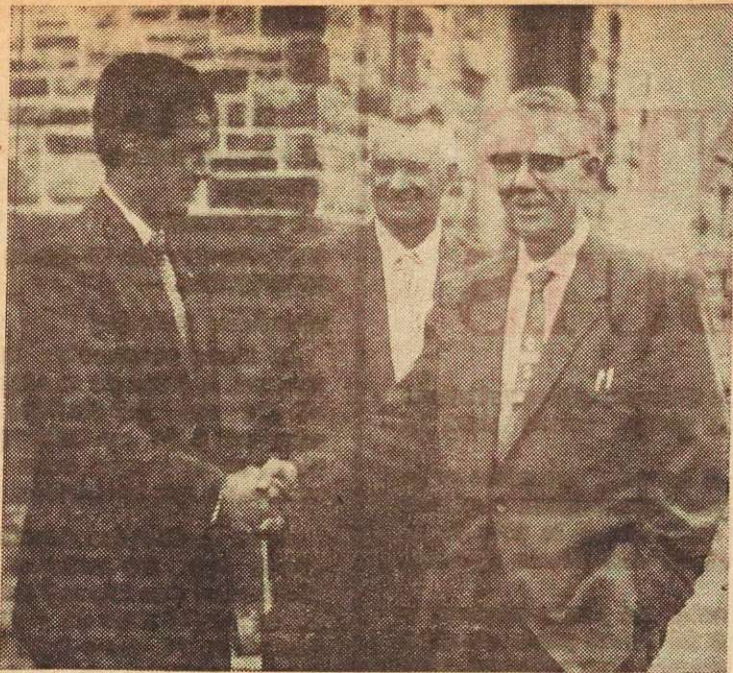
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



M. José CAMBRIELLA, président de la J.O.C. cubaine et auteur du texte qu'on peut lire ci-contre, rencontrait en fin de semaine dernière les participants à l'École d'Action ouvrière, à la maison de retraites des RR. PP. Dominicains, à St-Hyacinthe. Le voici en conversation avec deux travailleurs du textile : MM. Léopold Poirier de Drummondville et Laurent Guérin de Granby.

Journées spéciales

pour les employés du commerce

PRESSANTE INVITATION !

Tous les officiers de syndicats d'employés du commerce sont instamment invités à participer à des journées d'études syndicales spécialement organisées à leur intention.

Sujet: Les employés du commerce et le syndicalisme

Dates: les 14 et 15 juin 1959.
Endroit: Maison Montmorency, Courville, Qué.

PROGRAMME

le dimanche, 14 juin 1959

L'avant-midi (la première séance est à dix heures et trente)

1.—"Les employés du commerce font-ils partie de la classe ouvrière ou de la classe moyenne?"

Discussion table-ronde: les participants sont:

Mlle Gisèle Plante, secrétaire de la Fédération nationale catholique des employés du commerce, Inc.

Mlle Annette Harvek (voir M. Auger pour titre).

MM. Paul Auger, président de la Fédération nationale catholique des employés du commerce, Inc.

Jean Riopel, vice-président de la Fédération du commerce Inc.

Louis-Philippe Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean.

André Roy, président du conseil central des syndicats catholiques de Québec.

Amédée Daigle, directeur du service d'organisation de la CTCC.

L'animateur est: Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la CTCC.

— 0 — 0 —

L'après-midi:

2.—"L'importance des employés du commerce dans la main-d'oeuvre canadienne et provinciale."

Exposé suivi d'une discussion:

—Le conférencier: M. Joseph Naud, statisticien, secrétaire du Comité d'éducation du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal.

L'animateur: M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la CTCC.

3.—"Les employés syndiqués du commerce occupent-ils la place qui leur revient dans la CTCC?"

Exposé suivi d'une discussion:

—le conférencier: M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC.

L'animateur: M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la CTCC.

— 0 — 0 —

Le soir:

(soirée libre)

— 0 — 0 —

Le lundi, 15 juin 1959:

L'avant-midi:

4.—"L'organisation syndicale des employés du commerce: bilan des expériences passées et perspectives d'avenir."

Discussion table-ronde: les participants sont:

Mlle Madeleine Brosseau, présidente du Syndicat national des employés du commerce de Montréal Inc.

M. Lucien Dorion, président honoraire de la Fédération nationale catholique des employés du commerce Inc.

UN VISITEUR DE CUBA NOUS DIT :

"APRES SEPT ANS DE DICTATURE, LE SYNDICALISME REVIT..."

La première école d'action ouvrière de la saison d'été, qui se tenait en fin de semaine à la maison de retraites des RR.PP. Dominicains, à Saint-Hyacinthe, a reçu comme visiteur extraordinaire le président de la J.O.C. de Cuba.

En dépit des difficultés de langue, les participants ont pu connaître par témoignage direct quel a été le sort des travailleurs cubains sous la dictature du général Batista et quelle a été la part des ouvriers dans la révolution qui a renversé le dictateur.

José Cambriella Hernandez, par le truchement d'une interprète, infirmière montréalaise qui participait aux journées d'étude, a raconté ces événements bouleversants et expliqué l'organisation syndicale cubaine.

30% de chômage;
50% chez les jeunes

Il se dégage de son exposé que la situation ouvrière dans son pays est particulièrement pénible. En effet, 25% des jeunes travailleurs ne savent ni lire ni écrire. Ceux qui ont pu fréquenter l'école n'ont jamais, pour la plupart, dépassé la troisième année.

Chaque année, quelque 40,000 jeunes atteignent l'âge de quinze ans et doivent abandonner toute étude, faute d'argent. Malheureusement, l'abandon de l'école ne signifie pas qu'ils entrent au travail, à cause du chômage permanent qui affecte 30% de la main-d'oeuvre, dont 50% des jeunes.

D'après José Cambriella, la dictature de Batista ne serait pas étrangère à ce chômage permanent. En effet, le gouvernement déchu investissait le gros du revenu national dans l'achat de tanks et d'armements. Aucune initiative n'était prise pour activer l'économie du pays.

"Au cours de ses sept années au pouvoir, poursuit notre visiteur, plus de 20,000 jeunes ont été exécutés. Ce gouvernement tuait les jeunes au nom de l'anti-communisme, alors qu'il faisait lui-même le jeu des communistes en affamant la population ouvrière.

M. André Roy, président du Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Québec.

M. Jacques Tardif, agent d'affaires du Conseil central de Québec.

M. Jos. Spénard, président du Syndicat national des employés de l'alimentation en détail de Québec.

M. Rosario Plamondon, vice-président de la Fédération nationale catholique des employés du commerce Inc.

M. Marcel Lanouette, agent d'affaires du Syndicat national des employés d'hôpitaux de Montréal, Inc.

M. Amédée Daigle, directeur du Service d'organisation de la CTCC.

L'animateur: M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la CTCC.

— 0 — 0 —

L'après-midi:

5.—"Comment un syndicat d'employés du commerce peut-il pleinement être efficace?"

Discussion en groupe: échanges d'expériences, etc., etc.

L'animateur: M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la CTCC.

6.—Evaluation de la session et projets d'avenir.

Cette session spéciale sur les problèmes des employés syndiqués du commerce est une initiative réalisée en collaboration par le Service d'éducation de la CTCC, la Fédération nationale et catholique des employés de commerce, Inc., et M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le secteur des collets blancs (CTCC).

Frais d'inscription: \$8.00 par délégué, incluant chambre, pension et frais de cours.

(Les délégués désireux de coucher à la Maison Montmorency, le samedi soir, peuvent le faire. Cependant, ils doivent l'indiquer sur la formule d'inscription. Un léger supplément sera exigé.)

"Les jeunes n'avaient plus le droit de parler, de penser ni d'agir librement, encore moins d'écrire."

Persécutions

Les travailleurs ont beaucoup souffert sous le régime Batista. Ayant perdu toute liberté syndicale, y compris celle de tenir des assemblées librement, la Confédération des Travailleurs cubains était tombée elle-même sous la domination du régime qui avait corrompu ses chefs. Un exemple: on estime à \$20,000,000 de dollars la fortune que s'est constituée le secrétaire général de cette Confédération, Euselio Mujal.

Heureusement, souligne M. Cambriella, ces chefs corrompus se sont démis eux-mêmes de leurs fonctions en s'exilant. Avec la chute du régime, la peur les a chassés. Leurs places sont maintenant occupées par des hommes nouveaux: la liberté syndicale est restaurée.

Ça n'a pas été facile!

M. Cambriella nous explique ensuite la part prise par les travailleurs dans le renversement du régime.

"Dès 1955, raconte-t-il, les travailleurs 'collets blancs' ont tenté de déclencher une grève générale contre Batista. Malheureusement, la police est intervenue à temps pour la faire échouer.

"Mais depuis longtemps déjà, il se formait dans les usines des

cellules révolutionnaires contre le gouvernement Batista. On fournissait les rebelles en vêtements et en nourriture.

"En 1958, ce sont toutes les unions qui participaient à la seconde tentative de grève générale qui fut, celle-là, étouffée dans le sang. Dans la seule ville de La Havane, 120 jeunes travailleurs furent assassinés pendant la répression policière.

"La grève a échoué mais les travailleurs ne se sont pas découragés. Ils ont continué à lutter. Bon nombre se sont réfugiés dans les montagnes, d'autres furent exilés, d'autres ont pris le maquis pour se livrer à l'action clandestine."

Militants et prêtres exilés

La persécution n'épargnait aucun des adversaires du régime.

Après la grève des collets blancs, en 1955, la police vint arrêter dans notre centrale jociste nationale plusieurs militants et plusieurs aumôniers qui furent déportés.

Notre journal, Jeunesse Ouvrière, fut boycotté pour avoir dénoncé certains agissements du gouvernement.

Aujourd'hui, nous assistons à une renaissance syndicale et ouvrière. Les syndicats se préparent à de nouvelles élections pour se doter de dirigeants choisis par les syndiqués. Nous remarquons aussi un regain important de l'esprit militant chez les syndicalistes.

Nous avons désormais la conviction de travailler à l'instauration d'un ordre social nouveau. Nos objectifs immédiats sont clairs: nous voulons augmenter les salaires, élever le niveau de vie, améliorer les écoles et l'habitation. Nous voulons aussi beaucoup d'autres choses; celles-ci ne sont que des exemples.

Pour sa part, la J.O.C. fournit de plus en plus de militants au mouvement ouvrier; de plus en plus, les travailleurs estiment les dirigeants qui ont reçu la formation jociste.

Condoléances

La mort récente de l'abbé Philippe Cusson est ressentie comme un deuil par tout le mouvement syndical.

On sait que l'abbé Cusson, avant d'entrer dans les ordres, avait servi le syndicalisme en qualité d'aviseur dans la région du Saguenay, Lac Saint-Jean. Il avait fait des études de droit qui le rendaient précieux au syndicalisme à un moment où le mouvement avait grand besoin de conseillers qualifiés.

Le TRAVAIL offre ses sincères condoléances à la famille du défunt et à tous ses amis syndiqués. Il invite aussi tous ses lecteurs à prier pour le repos de l'âme de l'abbé Cusson.

L'histoire des travailleurs - LUTTES SANGLAN TES ET PÉNIBLES DÉBUTS

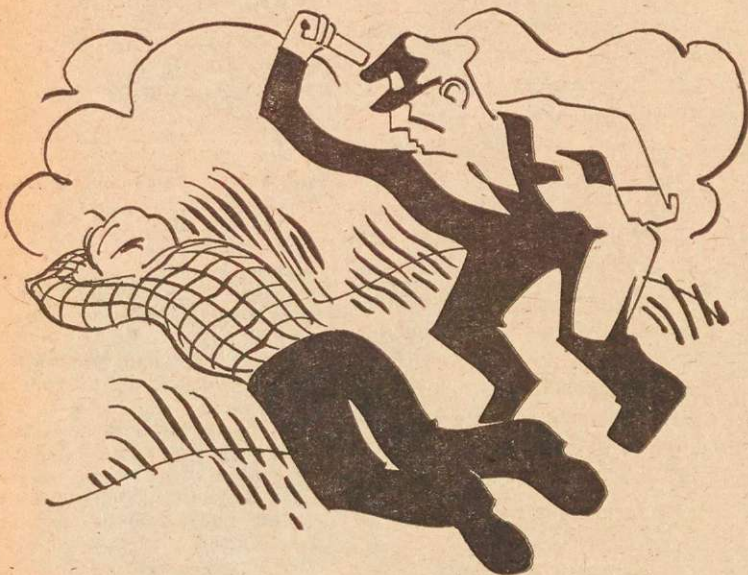
Choix de textes et commentaire de
JEAN-PAUL LEFEBVRE

(VI)

Des luttes sanglantes qui ont marqué le développement ouvrier américain, nous ne citerons qu'un exemple que nous empruntons, cette fois encore, au livre d'Albert Kahn:⁽¹⁾

Chicago, 30 mai 1937

"C'était le 30 mai 1937, le "Memorial Day", congé national en l'honneur des soldats américains tombés au champ d'honneur. La scène se passait sur un terrain vague à côté de l'usine Republic Steel, dans la banlieue sud de Chicago. Vers le milieu de l'après-midi, environ un millier d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient rassemblés à une extrémité de la plaine. Le groupe était formé des grévistes de Republic Steel et leurs familles, des travailleurs d'autres industries, des amis et des sympathisants. Ils étaient venus défilier devant la Republic Steel, en signe de protestation contre la politique anti-syndicale de la compagnie.



C'était un dimanche agréablement chaud déjà et les manifestants étaient de joyeuse humeur. En attendant que le défilé commence, ils s'assemblaient en petits groupes, parlant, riant, chantant, les femmes portant des robes d'été, et la plupart des hommes, en manches de chemise. Au milieu de la foule, deux drapeaux américains flottaient dans la brise légère.

Il n'y avait qu'une note incongrue dans cette scène. Au milieu du terrain vague, entre les manifestants et l'usine Republic Steel, se dressaient plusieurs centaines de policiers en uniforme, matraque en main. La plupart des officiers de police étaient groupés en rangs peu serrés en travers d'une route de terre battue qui traversait la plaine. Derrière ces rangs on apercevait des groupes de renfort et quelques voitures de patrouille...

Soudain, sans crier gare et semblant mus par un signal préalable, un certain nombre de policiers rengainèrent leurs armes et lancent des bombes de gaz lacrymogène dans la foule. Au même instant, de manière inattendue et terrifiante, des coups de pistolets se font entendre.

Des dizaines d'hommes et de femmes, parmi les manifestants, plongent vers le sol. Le reste de la foule consternée et prise de panique, se disperse, en fuyant. Les policiers chargent, cependant, les fuyards et tapent sauvagement de leurs matraques.⁽²⁾

Ainsi commença le massacre du Memorial Day. Le Révérend Charles B. Fiske, venu avec sa camera assister à la démonstration en tant qu'observateur

pour un groupe de pasteurs de Chicago qui enquêtaient sur la violation des libertés civiles, relate ainsi la scène:

"Je tenais ma camera à hauteur des yeux et je pus voir les bombes de gaz lacrymogène exploser près de la foule, et je vis des gens, à la tête de la colonne, plonger vers le sol et une masse d'autres tomber à leur tour...

"Du coin de l'oeil je notai un jeune homme, à ma gauche, qui se tenait à 30 ou 40 pieds derrière moi... Il resta debout, immobile un moment, puis tomba. Je pris des photos de lui couché face au sol. Je pus voir qu'il avait été atteint d'une balle par les taches de sang qui marquaient le dos de sa chemise...

"Tout près de moi, à peine à quelque 40 verges, je vis deux policiers donner la chasse à un jeune homme, qui courait autant qu'il le pouvait et criait par-dessus son épaule: "Je m'en vais, je m'en vais. Je fais ce que vous m'avez dit. Je m'en vais aussi vite que possible."

Il... trébucha près d'un petit buisson et les deux policiers arrivèrent sur lui simultanément, l'assommèrent, puis restèrent là quelques minutes, continuant à le battre. J'ai des photos d'eux, penchés sur le jeune homme, le frappant à cinq ou six reprises de leurs matraques après qu'il fut tombé et étendu, apparemment inconscient..."

Au Canada, mon pays...

Des Etats-Unis, nous passons maintenant au Canada. Un mot tout d'abord sur les origines du mouvement syndical en notre pays. Du livre de Jean-Pierre Després: "Le Mouvement Ouvrier Canadien", nous retenons les quelques passages suivants:

"Miss Margaret Mackintosh⁽³⁾ est d'opinion que les premiers unionistes canadiens furent des immigrants britanniques qui avaient déjà fait partie des syndicats anglais. Elle note qu'un statut de 1816 en Nouvelle-Ecosse prohibait les combines et qu'il référait à des travailleurs groupés pour régler le taux des salaires. Il y aurait donc lieu de croire qu'il existait des syndicats dans l'imprimerie et les chantiers maritimes de la Nouvelle-Ecosse à cette époque. R. U. Coats a écrit que l'honneur d'avoir fondé le premier syndicat revient à la ville de Québec en 1827 alors que les typographes de la vieille capitale se groupèrent dans une union ouvrière.⁽⁴⁾ En 1830, des syndicats de la chaussure auraient été organisés à Montréal. Les typos de Toronto s'organisèrent en 1832 et ceux de Montréal et Hamilton en 1833. Cet esprit d'initiative des typographes explique pourquoi ils furent longtemps à l'avant-garde du mouvement syndical au Canada".

"A partir de 1850, le mouvement syndical naissant est renforcé par l'établissement au Canada, de branches de certaines unions britanniques et américaines. Si l'infiltration britannique fut sans lendemain, il n'en fut pas ainsi de l'infiltration américaine qui s'est développée constamment jusqu'à nos jours. En 1886, l'union des typographes de Toronto s'affilia à l'internationale américaine et celle de Québec fit de même en 1872."⁽⁵⁾

Il est facile d'imaginer que l'encyclique Rerum Novarum, publiée en 1891, en pleine révolution industrielle, dut créer une certaine sensation dans la chrétienté. Dans cette lettre, le Pape dit, en particulier, ceci:

"Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée". On nous permettra de présumer que beaucoup de lecteurs sont moralement convaincus que la phrase citée il y a un instant

(suite à la page 6)

Un lecteur nous félicite

Montréal, le 3 juin 1959.

M. Gérard Pelletier,
directeur

LE TRAVAIL

8227, Boulevard St-Laurent
MONTREAL —

Monsieur Pelletier,

Je viens commenter mon journal, à titre de syndiqué, et j'ai des félicitations à adresser à je ne sais qui, alors je sais que vous les rendrez à qui les mérite.

Je lis et découpe depuis le début tous les articles de "L'histoire des Travailleurs". Je ne sais si c'est dû à l'initiative de M. Jean-Paul Lefebvre, mais je le félicite sincèrement.

Sans omettre bien entendu la qualité des articles de gars comme Picard, Pelletier et autres "L'histoire des travailleurs" et les articles dans le même ton contribuent largement à relever le niveau du journal. Ils instruisent aussi les gens de ce qui s'est fait dans le passé et ce qui s'obtient aujourd'hui par le syndicalisme à vues droites et sincères.

J'espère, M. Pelletier, que beaucoup d'autres articles intéressants suivront.

Merci beaucoup,

Raymond Valiquette,
syndiqué à la Police
de Montréal.

AVIS

Le bureau de l'Association des plâtriers de Montréal, sera fermé pendant les trois mois d'été: juin, juillet et août.



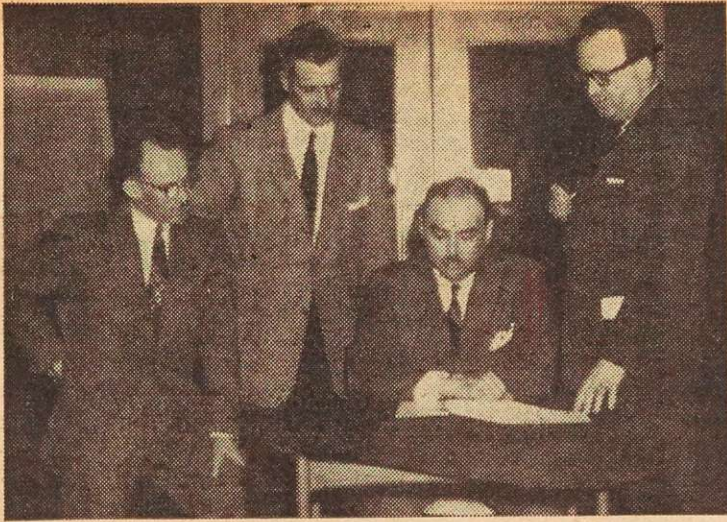


Photo prise à l'occasion des "ateliers de la fonction publique", organisés conjointement par le Service d'Éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal et l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal. Ces cours sur l'administration municipale ont eu lieu à l'Université de Montréal, en fin de semaine récemment et groupaient plus de cinquante fonctionnaires de Montréal recrutés parmi ceux à qui leurs heures de travail ne permettent pas de suivre des cours du soir. Apparaissent sur cette photo, de gauche à droite, MM. Roger Bastien, directeur du Syndicat précité, André Léveillé, responsable de l'organisation matérielle des ateliers, Me Hermann Primeau, C.A., avocat en charge de la Cour municipale et professeur de la plupart des cours donnés en fin de semaine et Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. M. Gauthier était le directeur des cours.



Photographiée dans l'atelier de la London Shirt où elle est employée, Mlle Claire MAYER, heureuse gagnante d'une étoile de vison offerte en prix par l'Union du Vêtement à l'occasion de sa fête annuelle. On la voit ici entourée de compagnes admiratives. De gauche à droite: Mlles Fleury, Bergeron, Mme Malo, la gagnante et Mme Cullen.

Un bon conseil

L'été commence, septembre n'est plus loin. Bientôt, nous serons arrivés au Congrès annuel de la C.T.C.C.

Pour être représentés au Congrès, les syndicats doivent être en règle dans leurs paiements.

Pensons-y tout de suite !

UNE ENTREVUE

SYNDICALISME ET PROFESSION

Le secrétaire général de la C.T.C.C., commente une récente décision de la Corporation des Ingénieurs - Nul n'a le droit de refuser aux autres le droit fondamental de faire partie d'un syndicat

Le droit d'association fait couler, ces jours-ci, beaucoup d'encre. Et pour cause ! Ceux en effet qui le croient respecté, dans notre pays et notre province, sont généralement des gens qui n'accordent pas d'importance à ce droit ou qui ne connaissent pas la situation véritable qui lui est faite chez nous.

On nous objecte que si le droit d'association n'était pas respecté, nos syndicats ne pourraient pas exister, ni nos journaux paraître, ni nos représentants signer avec les employeurs des conventions collectives.

L'argument ne tient pas. Car si personne ne prétend que la liberté syndicale est complètement morte chez nous, personne ne peut prétendre non plus, s'il connaît le moindre des conditions de l'action ouvrière, que le droit d'association reçoit le respect qu'il devrait commander. L'objection reviendrait à dire que l'esprit chrétien ne rencontre aucun obstacle dès qu'il existe un clergé et des églises...

Non. Il est clair que le problème existe. Roger Mathieu, président général de la C.T.C.C., annonce qu'il consacrera à cette question son rapport au congrès annuel du mouvement, l'automne prochain.

Et dès aujourd'hui, "Le Travail" a voulu connaître l'opinion de Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. sur la récente décision de la Corporation des Ingénieurs, d'interdire à ses membres de faire partie d'un syndicat, telle appartenance étant incompatible, de l'avis de la Corporation, avec le statut professionnel de l'ingénieur. (Cf. "Le Travail" du 29 mai.)

Nous avons donc posé à M. Marchand les questions suivantes: on trouvera après chaque question les réponses qu'il nous a faites.

1. Que pensez-vous de cette décision ?

R.—Cette décision constitue la négation d'un droit fondamental, proclamé dans la déclaration universelle des droits de l'homme et qui fait partie des droits de tout citoyen dans les états démocratiques. Je n'admets pas, pour ma part, qu'une corporation limite ainsi pour ses membres l'exercice d'un droit qui appartient à tous.

2. Vous ne considérez pas qu'en devenant membre de la Corporation, un ingénieur exerce pleinement ce droit dont vous parlez ?

R. Non, parce que la Corporation ne poursuit pas du tout les mêmes objectifs qu'un syndicat. L'ingénieur qui fait partie de la Corporation peut très bien ressentir le besoin d'un syndicat. La raison en est simple.

C'est que la Corporation a pour but de réglementer l'accès à la profession et l'exercice de la profession comme telle. C'est son affaire de déterminer par exemple si tel candidat est un ingénieur compétent; si tel autre peut pratiquer dans telle condition déterminée ou entreprendre tel genre de travail.

Le Syndicat, lui, a pour but de réglementer les relations entre employés et employeurs, ce qui n'est pas du tout la même fonction. Je suis tout disposé à admettre qu'un syndicat accomplirait fort mal les fonctions de la Corporation, mais on devra convenir aussi que la Corporation n'est pas davantage capable de régler les relations entre un employeur quelconque et ses ingénieurs salariés.

3. Pourquoi croyez-vous que la Corporation en est incapable ?

R. D'abord parce qu'elle n'est pas faite pour ça, parce qu'elle n'a pas mandat de représenter des salariés.

La plupart des corporations de ce type, c'est un fait d'observation courante, ont à leur tête des employeurs; non pas toujours les ingénieurs les plus compétents mais très souvent ceux qui ont le mieux réussi, ceux qui ne peuvent mettre au service de la corporation une influence économique ou politique considérable.

Cela est sans doute excellent pour faire avancer la profession comme corps, mais certes pas pour faire valoir les droits des professionnels salariés. Comment une corporation dominée par un groupe d'employeurs se montrerait-elle enthousiaste devant des réclamations de salaires, par exemple, de la part des ingénieurs salariés à leur service ? Le gros bon sens nous dit qu'en telles matières, les ingénieurs salariés seraient bien faiblement représentés, s'ils devaient l'être uniquement par les employeurs mêmes qui devront payer ces salaires accrus à même les revenus de leurs entreprises.

4. Vous ne croyez donc pas que l'appartenance à un syndicat soit incompatible avec le statut professionnel d'un ingénieur ?

R. Pas du tout. La preuve en est faite d'ailleurs en beaucoup de pays. Je ne citerai qu'un exemple, celui des avocats salariés de la compagnie d'assurances Metropolitan, à New York. Ils font partie depuis de nombreuses années d'un syndicat affilié à l'AFL-CIO et je ne sache pas qu'ils aient perdu leur statut professionnel à cause de cela. Ils n'ont rien perdu mais ils ont gagné de meilleurs traitements comme de meilleures conditions de travail.

Ce qui est incompatible, au contraire, ce sont les fonc-

tions différentes et divergentes d'une corporation professionnelle et d'un syndicat.

5. Comment expliquez-vous, alors, cette décision ?

R. Je suis tenté de l'expliquer par le fait que la plupart des corporations se trouvent, pour les raisons que j'ai dites, dominées par les employeurs.

Comment l'expliquer autrement ? On comprendrait que librement et sans même le mentionner, les ingénieurs s'abstiennent d'exercer leur droit syndical. Mais il n'est pas facile de comprendre qu'on interdise formellement l'appartenance à un syndicat, c'est-à-dire qu'on retire formellement ce droit à tous les membres de la profession.

6. Etes-vous d'avis que les ingénieurs (ou les membres de toutes les autres professions) pourraient faire partie à la fois de la Corporation professionnelle et d'un syndicat ?

R. Parfaitement et je me demande au nom de quoi cela serait défendu. Les ingénieurs peuvent faire partie de la Corporation pour les fins de la Corporation et faire partie d'un syndicat pour les fins du syndicat, puisque ces fins sont parfaitement distinctes.

L'ingénieur participerait donc à la Corporation en tant qu'ingénieur, au syndicat en tant que salarié. En tant qu'ingénieur, il a les mêmes intérêts et les mêmes soucis que tous ses confrères ingénieurs. Mais en tant que salarié, il n'a ni les mêmes intérêts immédiats ni les mêmes soucis d'emploi que son confrère employeur et chef de firme ou d'entreprise.

7. Pourquoi des ingénieurs sentiraient-ils le besoin de se syndiquer ?

R. Les raisons peuvent être multiples et dérivent toutes de la condition de salarié. Permettez-moi de citer une seconde fois l'exemple des avocats de New York. Ils étaient salariés et suffisamment nombreux pour constituer, au service d'un même employeur, une force. Mais personne ne les représentait en tant que salariés, étant donné que le Barreau n'a pas cette fonction.

Résultat ? Ils se rendirent bientôt compte qu'ils étaient moins bien traités et moins bien payés que certaines catégories d'employés de bureaux... syndiqués. Il n'en fallait pas plus pour les décider.

D'un centre à l'autre

Shawinigan

Le Syndicat des Métiers de la construction de Shawinigan a signé, la semaine dernière, un contrat de travail avec la Corporation des Entrepreneurs en Plomberie et Chauffage de la province (section de la Mauricie), couvrant les employés des entrepreneurs de J.-A. Richard de Shawinigan, Lucien Laurendeau et Antoine St-Onge.

Ce contrat était en voie de négociations depuis 10 mois et les négociations ont été très longues et difficiles.

Voici les principaux avantages que contient ce contrat:

1.—Une augmentation de 10c l'heure à tous les employés qui figuraient sur la liste de paye de ces employeurs le 4 août 1958 et rétroactif à cette date; pour ceux qui n'auraient pas eu cette augmentation.

2.—Les employés qui avaient un salaire plus élevé que le taux du décret de la plomberie à cette date du 4 août 1958, recevront aussi ces 10c s'ils ne l'ont pas reçu alors;

3.—Les travailleurs qui étaient membres du Syndicat le 4 août 1958 et qui auraient été mis à pied, seront les premiers réembaucher et suivant leur ordre de séniorité et ce avant tout autre nouveau employé engagé.

4.—Aussi le Syndicat a obtenu un "check off", c'est-à-dire la retenue syndicale pour ses membres.

Montmagny

Une convention collective de travail a été signée le 2 juin courant entre la compagnie A. Bélanger Ltée et le Syndicat des Travailleurs de la fonderie de Montmagny Inc.

La convention précédente, expirée le 14 mars 1959, a été modifiée pour donner aux ouvriers les avantages suivants:

La prochaine convention collective de Travail aura une durée de deux ans;

Une augmentation générale de \$0.07 la première année;

Une autre augmentation générale de \$0.05 pour la deuxième année;

La clause de séniorité a été modifiée afin de donner plus de sécurité aux vieux employés;

La clause des griefs fut aussi modifiée;

Une fête additionnelle de plus; Rajustement de salaire sur 40 p. 100 des occupations de l'usine;

La clause relative à l'arbitrage privé fut aussi modifiée.

Félicitations

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à Mme Irma Allard ainsi qu'à M. Lucien Héту pour le succès remporté au dernier concours de la Chanson canadienne.

Signalons en passant que M. Héту et Mme Allard s'étaient rencontrés lors de la proclamation des gagnants du concours de la Chanson ouvrière, organisé l'an dernier par le Service d'Éducation de la CTCC.

De tout coeur nous leur souhaitons une longue et fructueuse collaboration.

Nos excuses

à tous nos correspondants dont les nouvelles ne sont pas parues dans Le TRAVAIL au cours des dernières semaines.

Les lecteurs auront noté la nouvelle politique de rédaction qui multiplie les articles d'opinion aux dépens de la nouvelle courante de peu d'importance.

Étant donné que le Travail ne paraît qu'à toutes les deux semaines, la nouvelle courante est trop démodée, souvent, au moment de publier, et n'apprendrait rien à personne.

Nous demandons tout de même à nos correspondants de nous continuer leur service mais en n'envoyant des nouvelles qu'à une semaine de nos dates de parution.

L'histoire des travailleurs

(suite de la page 4)

s'adressait aux chrétiens d'Europe mais certainement pas au Canada et encore moins à la province de Québec. Dans les quelques pages qui vont suivre, nous essaierons de revoir, en toute objectivité, ce que nous dit à ce sujet le Rapport de la commission Royale d'Enquête sur les Relations entre le Capital et le Travail dont les travaux remontent à 1890.

- (1) High Treason (the plot against the people).
- (2) Extrait de "High Treason", Albert E. Kahn, pp. 157-158-159.
- (3) "An Outline of Trade Union History in Great Britain, The United States and Canada". Canadian Institute of Economics and Politics, Lake Couchiching 1938.
- (4) "The Labor Movement in Canada", dans "Canada and Its Provinces", Vol. (9) p. 277 et suivantes.
- (5) Extrait du "Mouvement ouvrier canadien" — Jean-Pierre Després, pp. 33-34-35.

SANS CÉRÉMONIE

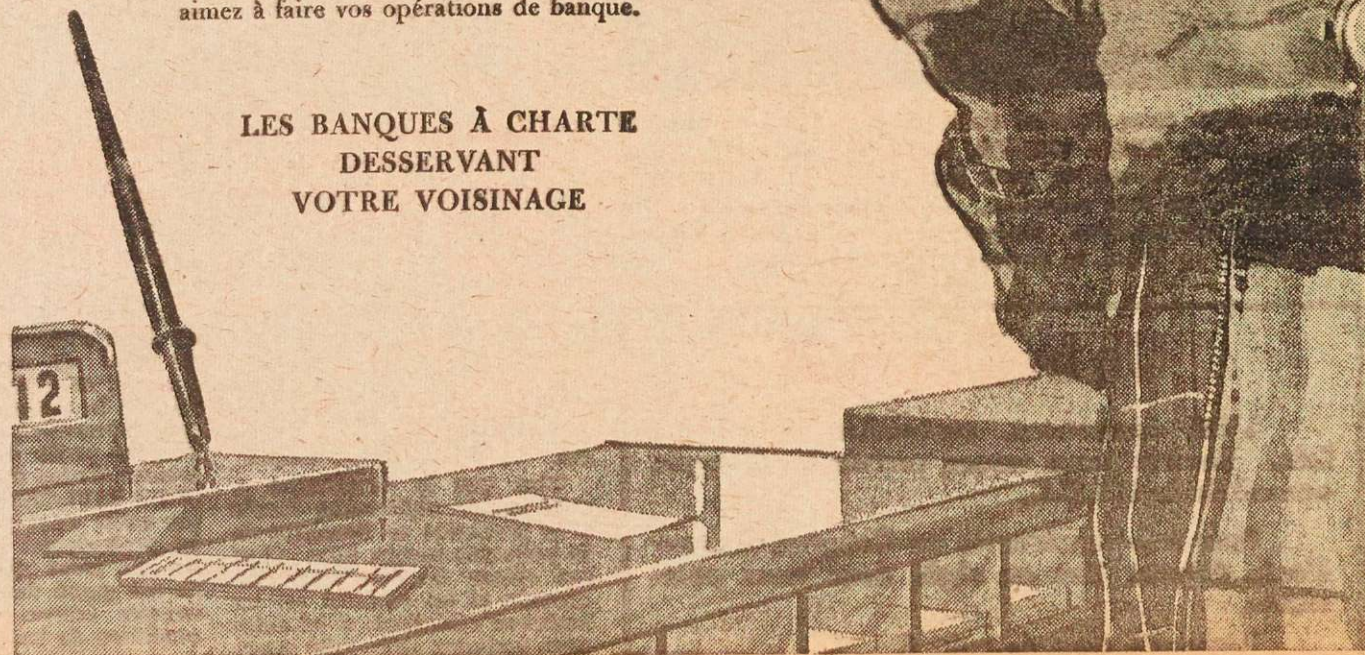
Quand il aura fini ses affaires de banque, il s'en ira à la pêche.

Comme des millions d'autres Canadiens, il est toujours accueilli à sa banque d'une manière cordiale et familière et il peut y entrer sans façon, comme au magasin du coin. Il sait que le banquier est une personne sans cérémonie.

Dans l'aménagement des locaux de banque aussi bien que dans la formation du personnel, on se préoccupe de vous assurer un service rapide, efficace et commode, et sans formalité.

Où que vous alliez, vous trouverez un personnel qui apportera à votre service la méthode simple, moderne avec laquelle vous aimez à faire vos opérations de banque.

LES BANQUES À CHARTE
DESSERVANT
VOTRE VOISINAGE



AU CONGRES DU BOIS OUVRE

Il faut modifier le décret du meuble

Le Congrès de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada (C.T.C.C.) avait lieu dernièrement à Montmagny sous la présidence de M. F. X. Legaré, son président.

Une cinquantaine de délégués prenaient part à cet important Congrès annuel et venaient de toutes les parties de la province. Ces délégués représentaient les différents syndicats de l'industrie du sciage, du contreplaqué et du meuble.

Le président du Syndicat de Montmagny, M. Jean-Paul Robin qui recevait le Congrès présenta la bienvenue aux délégués. C'était le septième Congrès de cette Fédération depuis la fusion des Fédérations du Meuble et de l'Industrie du Bois.

Les deuxième et troisième séances du Congrès ont été consacrées à l'étude du rapport du président de cette Fédération sur la Loi des Syndicats Professionnels, la Loi des Relations Ouvrières, le récent jugement de la Cour Suprême du Canada dans le cas de la Compagnie Paquet Limitée de Québec et sur les grands problèmes du mouvement syndical catholique C.T.C.C.

L'étude du rapport du secrétaire sur les activités de la Fédération au cours de la dernière année d'exercices a retenu l'attention des délégués durant une forte partie du Congrès. Parmi les nombreuses résolutions adoptées lors de ce Congrès, il convient de souligner la résolution concernant les amendements au décret provincial de l'industrie du meuble. Parmi ces amendements on remarque une réduction de la semaine de travail, une hausse de salaire et plusieurs autres améliorations. Le Congrès s'est prononcé en faveur de pressions pour la construction d'un chemin de fer de Ste-Anne des Monts à Matane, ce qui favoriserait le transport des bois de sciage. Une autre résolution demande au président et au secrétaire de la Fédération de visiter chacun des syndicats au moins une fois par année.



M. F.-X. LEGARE, reporté à la présidence

Une résolution a été passée adressant des sympathies aux ouvriers de Matane gravement éprouvés par la fermeture de l'usine Price, ce qui crée une situation alarmante à Matane. Le Congrès a également adopté une résolution demandant que des pressions soient faites auprès des autorités compétentes pour essayer de trouver de l'emploi pour

ces ouvriers en chômage.

Parlant du problème de l'action politique, M. Jean Marchand a dit: "On est rendu à un point qu'on ne trouve plus moyen de faire du syndicalisme, si on ne trouve pas moyen de faire de l'action politique. Je veux qu'au Congrès de la C.T.C.C. tous ceux qui s'élèvent, du plus réactionnaire au plus actif, trouve dans la C.T.C.C. la liberté."

Référant à la situation actuelle de la classe ouvrière, M. Marchand, un peu dans le même ordre d'idée en ce qui concerne l'action du syndicalisme organisé déclarait: "Quand la classe ouvrière reste en arrière ce n'est pas l'ouvrier qui a tort, ce sont les dirigeants de la C.T.C.C. en descendant. Nous avons depuis 1950 une foule de problèmes à régler, dont l'unité syndicale, la confessionalité, les réformes de structures et l'action politique, etc. Il va falloir prendre chacun de ces points et les étudier attentivement dans la plus grande unité possible."

Monsieur Roger Mathieu, président général de la C.T.C.C., a suivi toutes les délibérations du Congrès. Dans son allocution aux délégués, il mentionnait: "Quelle chose doit être fait. Les travailleurs, parce qu'ils veulent exercer leur droit d'association, on exproprie leur emploi. On ne se bat seulement pour améliorer le sort du travailleur, mais pour changer de régime. Le droit d'association, même s'il est reconnu dans les textes de la Loi, en fait il n'existe pas."

Il a reçu l'approbation de tous les délégués lorsqu'il a préconisé une plus grande solidarité parmi les membres syndiqués. M. Mathieu les a invités à une action militante. "Dans le Québec, il y a encore 600,000 employés qui ne sont pas syndiqués, qui ne bénéficient pas des sécurités sociales auxquelles ils ont droit. Quelque chose doit être fait pour aller porter le syndicalisme dans leur rang."

M. Mathieu a demandé aux ouvriers de faire preuve de beaucoup de hardiesse bien que cela comporte des risques regrettables: "Ceux qui travaillent à la cause du syndicalisme et à l'élargissement de ses cadres perdent souvent leur emploi. Si ça ne vous révolte pas, il va falloir continuer de gueuler. Quelque chose doit être fait." Le président de la C.T.C.C. a longuement été applaudi par tous les délégués.

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C. et de la Fédération, a demandé aux ouvriers une plus grande unité, une étude attentive et objective de tous les problèmes qui se

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

ASSEMBLEE SPECIALE

Une assemblée spéciale a eu lieu ce lundi dans la salle syndicale. Quelques problèmes syndicaux importants figuraient à l'agenda ainsi que les élections des officiers de l'Union Nationale des Employés de la Vickers (CTCC). Les résultats de cette assemblée seront publiés dans notre prochaine édition.

MISES A PIED

Une soixantaine de travailleurs du département de la marine ont été mis à pied la semaine dernière par suite de manque de travail et d'épuisement du stock d'acier. Une trentaine d'entre eux ont été rappelés au travail quelques jours plus tard. Vérifiez avec le bureau du syndicat si votre adresse actuelle est bien enregistrée. Ceci est très important s'il vous arrivait d'être aussi mis à pied et rappelé au travail ensuite. Faites-le tout de suite!

POUR MEMOIRE

Les membres du syndicat sont priés de noter que le 15 juin courant une assemblée mensuelle régulière sera tenue dans la salle du syndicat. Des affaires importantes figurent à l'agenda et les membres sont priés d'être exacts à ce rendez-vous.

UN BRISE-GLACE EN CALE SECHE

Le brise-glace du gouvernement canadien "McLean" est à présent en cale sèche à la Vickers où il subit quelques réparations à son blindage afin d'être prêt pour la visite de la reine dans le courant de ce mois.

Nous avons été priés d'annoncer à tous les vétérans à l'emploi de la Canadian Vickers qui aimeraient monter la garde durant la visite royale de faire parvenir leurs noms à la Légion canadienne. Il reste à nommer quelques centaines d'hommes pour compléter la garde d'hon-

posent au sein de la C.T.C.C. Il a félicité les délégués de leur bon esprit et leur a demandé de se faire son porte-parole auprès de leurs membres.

Les délégués ont entendu les rapports des différents syndicats affiliés à la Fédération et ils ont ensuite procédé à leur élection.

Le président de la C.T.C.C., M. Roger Mathieu, a présidé les élections. Tous les officiers ont été réélus, soit: président F. X. Legaré, vice-président Normand Dubé, 2ième vice-président Louis Martel, secrétaire Georges-Etienne Gagné, trésorier Georges-Etienne Patry. Pour former le Comité de Finance ont été élus Messieurs Wellie Piché, Roland Lamontagne et Fernand Morin.

Le Congrès s'est terminé par une messe solennelle chantée par M. le chanoine Pichette à l'intention spéciale des délégués.

neur de 2,000 vétérans prévue pour la visite de Sa Majesté la reine.

TENDANCE ALARMANTE

Les officiers de la plus vaste unité syndicale du pays ont sonné l'alarme à propos de ce qu'ils qualifient comme "une tendance grandissante" anti-ouvrière, anti-syndicale au Canada.

Des orateurs — officiers supérieurs des "United Steelworkers of America" (83,000 membres) — ont exprimé leur opinion dans leurs rapports d'ouverture à la récente conférence nationale tenue à Toronto. "Nous nous retrouvons cette année dans une atmosphère influencée par un barrage constant de propagande anti-syndicale," dit William Mahoney, directeur national des USWA à quelque 300 officiers d'unions locales représentées à cette conférence.

"La ligne d'attaque s'étend du domaine brumeux de Joey Smallwood aux côtes balsamiques de la Colombie-Britannique de Bennett," a ajouté Larry Sefton, (USWA) directeur de 317 syndicats locaux de l'Ontario à la côte ouest.

FONDS DE PENSION "MOBILE"

Le montant des chèques de pension aux membres retraités de l'Union des camionneurs de Chicago sera dorénavant modifié suivant le coût de la vie. En effet, les administrateurs du fonds de pension de cette union ont décidé qu'ils augmenteraient le chèque de \$5.00 chaque fois que l'index du coût de la vie aurait monté de trois points ou, inversement, diminueraient le chèque d'autant si l'index du coût de la vie descendait.

Les ajustements nécessaires se feront une fois l'an.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE LA PLUS DOUCE, LA PLUS SAVOUREUSE!

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA

Montreal Plumbers Win 30-cent Hourly Pay Raise

An hourly increase of 30 cents spread over a two-year period is provided in a new collective labor agreement covering 4,000 plumbers in the Montreal district it was announced last week.

An important gain won by the union at the bargaining table advances pay day to Thursday from Friday.

The new agreement effective June 15, 1959 increases the hourly rate for journeymen plumbers to \$2.47.

A subsequent 15-cent increase will bring it up to \$2.62 effective next April 1. The previous hourly rate was \$2.32.

Apprentices are to receive a

ten-cent hourly increase, five cents this time and the remainder next year. The new agreement expires March 31, 1961.

The new agreement was negotiated by the National Union of Plumbers and Steamfitters C.C.C.L. and the International Plumbers and Pipefitters Brotherhood C.L.C. and marks the first time that a new agreement was negotiated in direct talks. In the past, the parties had to go to conciliation, arbitration and in one instance, even to a strike before their dispute was settled.

The new contract also covers the 2,000 plumbers working in

what are described as "certified shops".

Other conditions provide for the setting up of an apprenticeship and grievance committees to handle this phase of the plumbing trade.

The new terms will also be incorporated into a decree that governs the industry in Montreal so that the new rates become compulsory for workers on the Island of Montreal and within a 15-mile radius. The new terms are supervised by the Joint Building Trades Council with whom all unions except the electricians have signed.

Union Scores Victory In Long Strike At Pert Hosiery

Strike which began March 23, 1958, and ended on May 16, 1959, was one of longest on record in Montreal — The employees' determination to force the company to sign a collective labor agreement finally paid off and the workers in this company will now receive the same benefits as other workers in the silk stocking industry.

The settlement of the long drawn out strike of the employees of Pert Hosiery Company on upper Esplanade Avenue in Montreal was a remarkable example of patience, endurance and solidarity of the workers of this establishment.

It is, at the same time, scandalous that these workers had to wage such a long fight to obtain their just demands.

The newly signed collective labor agreement was not a "lightening settlement" but an honorable labor contract by which the Pert Hosiery Company of Montreal finally conceded nearly all demands which they had previously rejected for over a year.

The employees of Pert Hosiery Company are members of the Full Fashioned Hosiery Workers' Union of Montreal C.C.C.L.

Mr. Jean Noel Godin, president of the National Clothing Federation C.C.C.L., declared after the ratification of the agreement by the union membership that the contract would be signed without delay.

The benefits obtained in the new labor agreement include better working conditions and readjustment of salaries which brings the salaries of Pert Hosiery workers on a level with other employees in the silk stocking industry in this region.

The strike began on March 23, 1958, after the company refused to negotiate a collective labor agreement with the union.

The union remembers at this point that the company's aim was to destroy the union and this action left no other course open but to declare a strike to obtain union recognition.

The company claimed at the time that the union wanted them to sign a labor contract without taking time to negotiate same.

Talks between the two parties finally began after over a year of strike action. The president of the Clothing Federation, Jean Noel Godin, says that his Federation will continue its organizational campaign in the stocking industry with the view of obtaining a decree which will cover

the whole industry and the Pert Hosiery Company will make no objection to this union move on condition that it is in line with the actual collective labor agreement.

The company also agrees to raise no objection before the Quebec Labor Relations Board if the union presents a demand for union recognition.

Upon resuming operations, the company rehired all those who were on strike at the time the new labor contract was signed.

After re-hiring all those who were on strike the company recalled all other employees in order of their seniority.

No discrimination will be used against any striker and the Pert Hosiery Company will withdraw all legal procedures they instituted against the union.

The new labor agreement contains a clause covering union security in which all employees who are actually members of the union will remain as such and all

new workers will join the union. Union dues will be deducted at source.

Grievances, after five days of direct negotiation, may be brought to conciliation and to arbitration. The sentence rendered by these services will be final and binding.

In the case of lay-offs due to lack of work the company will respect seniority and in the case of promotions the same procedure will be followed, providing the employee is qualified to hold the new position.

As regards salaries, Mr. Godin told Le Travail that although there is no general wage increase the different salary adjustments will cover all employees and in no case will any salary be reduced.

The new collective labor agreement was negotiated by Messrs. Jean Noel Godin and Arthur Lapointe of the C.C.C.L. union.

The long strike was directed by Arthur and Maurice Lapointe.

Services Federation At Convention Report On Wage Increases For Many Hospital Workers

Reports on collective agreements providing wage increases for hospital employees throughout the Province of Quebec was submitted at the annual convention of the National Federation of Service Employees C.C.C.L. held at Riviere du Loup last week end.

The Federation negotiates contracts for employees in about 30 Quebec hospitals and is an affiliate of the C.C.C.L. union.

It has just completed wage negotiations with two Montreal hospitals and has new contract conditions pending in six other institutions.

At St. Jeanne d'Arc Hospital the new agreement provides for a weekly increase of \$5.00 half retroactive to April 1, last half to the previous April 1.

At the Hotel Dieu Hospital

the weekly increase is \$3.00 effective June 1 1959 with \$2.00 retroactive to June 1, 1958.

In both hospitals the work week is reduced to 44 from 48 hours and vacation and health plans have been greatly improved.

Talks are proceeding with the union for employees at St. Jean de Dieu, Sacred Heart Hospital at Cartierville, St. Joseph's at Lachine, Notre Dame de Lourdes and Providence Hospitals. St. Charles Hospital in St. Hyacinthe is before an arbitration board in connection with union demands for weekly increases ranging from \$10.75 to \$14.75. A report on this case is pending.

About 1,600 employees are concerned in these talks.

Other C.C.C.L. annual conventions are the hairdressers and



& VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

SPECIAL MEETING HELD

A special meeting was scheduled to take place in the union hall on Monday of this week. Some important union business was on the agenda as well as the election of officers for the National Union of Vickers Employees C.C.C.L.

Results of this meeting will be given in full in our next issue.

LAYOFFS

Some 60 workers in the Marine Department were laid off their jobs last week due to lack of work and steel shortages. About 30 of these workers were recalled to their jobs a few days later. Check with your union office and make sure if they have your present address.

This is important in case you are laid off and later recalled to your job. Do it now!

MEMO TO MEMBERS

Members are asked to keep in mind Monday June 15 when the regular monthly membership will be held in the union hall. Important business in on the agenda and all members are asked to make it a point to attend.

ICEBREAKER IN DRY DOCK

The Canadian Government icebreaker McLean is in Vickers dry dock undergoing repairs to her plates and to be put in readiness for the Queen's visit later this month. We have been asked to announce that any veteran in the employ of Canadian Vickers who may wish to stand guard during the Royal Visit to leave his name with the Canadian Legion.

There remain a few hundreds who are required to complete the 2000 veterans who will form an honor guard for Her Majesty.

TREND CREATES ALARM

Leaders of the nation's biggest single union sounded separate warnings of a "growing" anti-labor, anti-union trend in Canada.

The Speakers — top directors of the 83,000-member United Steelworkers of America, expressed alarm in opening reports to the union's national policy conference in Toronto the other day.

"We are meeting this year in an atmosphere influenced by a constant barrage of anti-labor propaganda", William Mahoney USWA national director told some 300 local union leaders at the conference.

"The line of attack stretches from the fog-bound domain of Joey Smallwood to the balmy shores of Bennett's British Columbia", added Larry Sefton, USWA chief of 317 local unions from Ontario to the west coast.

"ESCALATOR" PENSION FUND

Monthly pension checks going out to retired members of the Chicago Truck Drivers' Union will be geared to changes in the cost of living.

Trustees of the union's pension fund — financed by operators — said they will boost the monthly check by \$5.00 every time the cost of living index rises three points or will cut the payment an equal amount in a decline of the index.

Adjustments are to be made once a year.

Prominent Union Clergyman Passes Away At Chicoutimi

A funeral service was held last week in Chicoutimi for Abbe Philippe Cusson, lawyer and former councillor for the C.C.C.L. unions in the Saguenay and Lake St. John districts. The late Abbe Cusson was in his 56th

year and passed away at St. Valier Hospital.

Educated at College St. Henri de Montreal, College Ste. Marie and McGill University, Abbe Cusson joined the religious order of the White Fathers of Africa in 1933 and continued his studies in Tunisia.

On his return he served as secretary of the St. Jean Baptiste Society of Montreal for three years. He moved to the Saguenay region and in 1944 was made councillor of the C.C.C.L. unions of Saguenay and Lake St. John.

Burial rites were carried out in Cote des Neiges Cemetery in Montreal.

